

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD
COMTÉ DE MONTMAGNY-L'ISLET**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Lessard, comté de Montmagny-L'Islet, convoquée par **AVIS ÉLECTRONIQUE** et tenue à l'Édifice municipal, ce **lundi, 7 août 2017** à 20 :00 heures.

Étaient présents :

Madame	Sonia Laurendeau	Messieurs	Clermont Bélanger
			Roger Lapierre
			Pierre Dorval
			Nelson Cloutier

Était absent : Monsieur Serge Guimond

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de Monsieur Luc Caron, maire.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire ouvre la séance en faisant part des points à l'ordre du jour aux personnes qui assistent à la séance.

2. Ordre du jour

2.1 Acceptation

131-08-2017

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu : -

QUE l'ordre du jour soit accepté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
 - 2.1 Acceptation
3. Procès-verbal/3 juillet 2017
 - 3.1 Acceptation
4. Administration générale
 - 4.1 Élections municipales/Formation- D.G. & adjointe/Organisation d'une élection municipale/6 septembre 2017
 - 4.2 Daniel Coulombe Construction inc./Nouveaux bureaux/Facture 2146
 - 4.3 Daniel Coulombe Construction inc./Salles de toilettes/Facture 2145
5. Service incendie
 - 5.1 Citernes/Nettoyage
6. Réseau routier
 - 6.1 Asphaltage/chemins Lessard Est (chainage 11+700) & Lessard Ouest (chainage 0+000 /Résultat
 - 6.2 Ministère des Transports/Panneaux d'interdiction du frein moteur/Demande de retrait
 - 6.3 Fabrique de St-Cyrille/prolongement rue du Cimetière/Réparation
 - 6.4 Travaux à faire
7. Hygiène du milieu

- 7.1 Usine d'eaux usées et d'eau potable/Alectron Analyse d'eau inc./Contrat/Acceptation
- 8. Aménagement, urbanisme et développement
 - 8.1 Commission de protection du territoire agricole/Demande projet « Ferme éducative »/Lots 5 032 436 et 5 032 057
- 9. Subvention, cotisation & appui
 - 9.1 Tournoi de balle rapide/23^e Édition/18-19-20 août 2017
 - 9.2 La Maison d'Hélène/Campagne de financement
 - 9.3 L'Arc-en-Ciel/Campagne de financement
- 10. Varia
- 11. Comptes payés et à payer
 - 11.1 Acceptation
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

3. Procès-verbal/3 juillet 2017

3.1 Acceptation

132-08-2017

Procès-verbal/3 juillet 2017/Adoption

Il est proposé par : Madame Sonia Laurendeau
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

QUE le procès-verbal du 3 juillet 2017 soit accepté.

4. Administration générale

4.1 Élections municipales/Formation- D.G. & adjointe / Organisation d'une élection municipale/6 septembre 2017

133-08-2017

Élections municipales/Formation- D.G. & adjointe/Organisation d'une élection municipale/6 septembre 2017.

CONSIDÉRANT les élections municipales le 5 novembre 2017;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu :

QUE la directrice générale et son adjointe participent à l'activité gratuite « Organisation d'une élection municipale » le 6 septembre 2017 à St-Georges de Beauce.

QUE les frais de déplacement occasionnés par cette formation seront remboursés.

4.2 Daniel Coulombe Construction inc./Nouveaux bureaux/Facture 2146

134-08-2017

Daniel Coulombe Construction inc./Nouveaux bureaux/Facture 2146.

Il est proposé par : Monsieur Clermont Bélanger
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

D'accepter la facture pour la réalisation de nouveaux bureaux à l'Édifice municipal au montant de 22 744.96\$ incluant les taxes.

QU'une partie de ce montant sera prélevé à même le budget de fonctionnement de l'excédent affecté à l'Édifice municipal.

4.3 Daniel Coulombe Construction inc./Salles de toilettes/Facture 2145

135-08-2017

Daniel Coulombe Construction inc./Salles de toilettes/Facture 2145.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre
Et unanimement résolu : -

D'accepter la facture pour la réalisation de salles de toilettes à l'Édifice municipal au montant de 23 151.72\$ incluant les taxes.

QU'une partie de ce montant sera prélevé à même le budget de fonctionnement de l'excédent affecté à l'Édifice municipal.

QUE cette facture n'inclut pas les travaux de plomberie.

5. Service incendie

5.1 Citernes/Nettoyage

136-08-2017

Citernes/Nettoyage/2017.

CONSIDÉRANT QUE 3 pompiers volontaires ont fait le nettoyage annuel des citernes;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Clermont Bélanger
Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre
Et unanimement résolu : -

DE payer ces 3 pompiers volontaires au taux horaire de formation pour avoir effectué ces travaux.

6. Réseau routier

6.1 Asphaltage/chemins Lessard Est (chainage 11+700) & Lessard Ouest (chainage 0+000) /Résultat

137-08-2017

Asphaltage/chemins Lessard Est (chainage 11+700) & Lessard Ouest (chainage 0+000) /Résultat.

CONSIDÉRANT QUE quatre entrepreneurs de la région ont été invités à soumissionner pour des travaux de réfection d'asphalte tel qu'il appert de la résolution #120-07-2017 dont voici les résultats :

Nom	Quantité approximative t.m. pour 500 m	2017 Prix/t.m. ±315 t.m.	Sous-total	Taxes		Total
				TPS	TVQ	
Les Entreprises JR Morin inc.	315	92.50 \$	29 137.50 \$	1 456.88 \$	2 906.47 \$	33 500.84 \$
Les Constructions HDF inc.	315	102.00 \$	32 130.00 \$	1 606.50 \$	3 204.97 \$	36 941.47 \$
Pavage Scellant Jirico enr.	315	128.45 \$	40 461.75 \$	2 023.09 \$	4 036.06 \$	46 520.90 \$

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Nelson Cloutier
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau

Et unanimement résolu : -

D'octroyer le contrat de pose d'asphalte au chemin Lessard Est (chainage 11+700) et au chemin Lessard Ouest (chainage 0+000) à Les Entreprises JR Morin inc. pour le prix de 92.50\$/tonne.

6.2 Ministère des Transports/Panneaux d'interdiction du frein moteur/Demande de retrait

138-08-2017

Ministère des Transports/Panneaux d'interdiction du frein moteur/Demande de retrait.

CONSIDÉRANT QUE le ministère a procédé, le 9 mai 2017, au déploiement de la stratégie de sensibilisation concernant la nuisance sonore liée à la circulation des véhicules lourds et à l'usage de leur frein moteur tel qu'il appert d'une correspondance adressée à Madame Josée Godbout, directrice générale, le 18 juillet 2017;

CONDIÉRANT QUE la stratégie de sensibilisation vise d'une part à informer et à sensibiliser les citoyens au rôle du frein moteur à titre d'équipement de sécurité et d'autre part à sensibiliser les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds à l'importance d'utiliser adéquatement leurs équipements afin de réduire au minimum le bruit routier et d'ultimement modifier leur comportement sur la route;

CONSIDÉRANT QUE la pierre angulaire de la stratégie de sensibilisation repose sur le constat que l'interdiction du frein moteur n'est pas une solution viable en raison des difficultés techniques entourant l'application d'un article de loi encadrant une telle interdiction;

CONSIDÉRANT QUE l'une des actions principales rattachées à la stratégie de sensibilisation consiste à retirer de tout le réseau routier les panneaux d'interdiction du frein moteur et de les remplacer par l'affiche de sensibilisation qui a été développée expressément pour les besoins de la stratégie;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Roger Lapierre
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu : -

DE retirer, sur tout le territoire de la municipalité, les panneaux d'interdiction de frein moteur et de les remplacer par les panneaux de sensibilisation au frein moteur seulement lorsque ceux-ci seront disponibles auprès de notre fournisseur de panneaux de signalisation.

139-08-2017

Ministère des Transports & Sûreté du Québec/Demande/Vitesse/Rue Principale.

CONSIDÉRANT QU'à maintes reprises, il est constaté que les limites de vitesse aux abords du village ne sont pas respectées par les usagers de la route;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Nelson Cloutier
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu : -

DE demander au Ministère des Transports d'apposer sur la route 285, aux abords du village, une signalisation de sensibilisation à respecter les limites de vitesse.

DE demander à la Sûreté du Québec de faire une surveillance plus accrue du respect des limites de vitesse aux abords du village.

QUE cette résolution soit acheminée au Ministère des Transports à Monsieur Philippe Veillette, directeur par intérim à la direction générale de la Chaudière-Appalaches ainsi qu'au sergent Guy Pinard du poste de la Sûreté du Québec à St-Jean-Port-Joli.

6.3 Fabrique de St-Cyrille/prolongement rue du Cimetière/Réparation

140-08-2017

Fabrique de St-Cyrille/Prolongement rue du Cimetière/Réparation.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour la réparation du « prolongement de la rue du Cimetière » qui est la propriété de la Fabrique de la Paroisse de St-Cyrille;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de branchement à l'église et à l'OTJ de St-Cyrille ne sont pas encore faits et que la machinerie utilisée pour les travaux risque de briser le pavage;

CONSIDÉRANT QU'il n'était pas prévu au budget de la voirie 2017 une telle dépense;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Roger Lapierre
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

DE ne pas acquiescer à cette demande cette année et il est suggéré au conseil de la Fabrique de renouveler la demande pour l'année 2018.

6.4 Travaux à faire

141-08-2017

Réseau routier/Travaux de voirie prioritaires.

Monsieur Nelson Cloutier, conseiller énumère les travaux prioritaires à exécuter sur le territoire :

- Tour-du-Lac-des-Plaines : Ponceau au nord du lac
- Route Thibault : Ponceau avant le pont
- Dépôt : 20 voyages de gravier
- Chemin du Lac-des-Plaines : Grattage lorsque la surface sera plus humide pour permettre un grattage efficace.

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Roger Lapierre
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu : -

D'exécuter les travaux ci-dessus en priorité.

7. Hygiène du milieu

7.1 Usine d'eaux usées et d'eau potable/Alectron Analyse d'eau

142-08-2017

Usine d'eaux usées et d'eau potable/Alectron Analyse d'eau.

CONSIDÉRANT la demande d'offre de services à Alectron Analyse d'eau, entreprise située à Cap St-Ignace, afin de remplacer l'opérateur lorsque ce dernier est en vacances pour faire la maintenance quotidienne des usines de traitement d'eau potable et d'eaux usées et aussi pour agir à titre d'expert conseil pour la bonne marche de ces usines;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

DE mandater la firme Alectron Analyse d'eau afin d'appuyer l'opérateur dans ses fonctions et à le remplacer lorsqu'il est dans l'impossibilité de faire ses opérations quotidiennes.

8. Aménagement, urbanisme et développement

8.1 Commission de protection du territoire agricole/Demande projet « Ferme éducative »/Lots 5 032 436 et 5 032 057

143-08-2017

Commission de protection du territoire agricole/Demande d'appui/Projet « Ferme éducative »/Lots 5 032 436 et 5 032 057.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard accuse réception de la demande d'autorisation provenant de Madame Diane Poulin pour un projet concernant le démarrage d'une ferme éducative;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Clermont Bélanger
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu : -

QUE ce projet n'a pas d'impact négatif sur l'agriculture étant donné que les activités qui seront offertes sont en rapport avec l'agriculture;

QUE ladite demande d'autorisation est conforme à la réglementation municipale et qu'elle ne contrevient en aucun temps aux règlements municipaux.

9. Subvention, cotisation & appui

9.1 Tournoi de balle rapide/23^e Édition/18-19-20 août 2017

144-08-2017

Tournoi de balle rapide/23^e Édition/18-19-20 août 2017.

CONSIDÉRANT la demande de commandite du comité organisateur du 23^{ième} Tournoi de la balle rapide de St-Cyrille qui aura lieu les 18, 19 et 20 août 2017;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Roger Lapierre
Appuyé par : Monsieur Pierre Dorval
Et unanimement résolu : -

QUE la municipalité accepte de verser un don de 200\$.

9.2 La Maison d'Hélène/Campagne de financement

145-08-2017

La Maison d'Hélène/Campagne de financement-2017

CONSIDÉRANT la campagne de financement de La Maison d'Hélène afin de poursuivre la construction de cette maison de fin de vie;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Nelson Cloutier
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu : -

DE verser au comité de financement une somme de 100\$.

9.3 L'Arc-en-Ciel/Campagne de financement

146-08-2017

L'Arc-en-Ciel/Campagne de financement.

CONSIDÉRANT la demande de soutien à L'Arc-en-Ciel dans le cadre de la campagne de financement;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Roger Lapierre
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu : -

DE ne pas acquiescer à cette demande cette année.

10. Varia

Aucun point n'est ajouté au varia.

11. Comptes payés et à payer

11.1 Acceptation

147-08-2017

Acceptation des comptes payés et à payer.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu : -

D'adopter les listes des comptes payés et à payer datées du 7 août 2017 au montant total de 184 423.22\$.

QUE cette liste de comptes est disponible pour consultation au bureau administratif de la municipalité situé à l'Édifice municipal.

Certificat de disponibilité de crédit

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement de ces comptes.

12. Période de questions

N'étant pas satisfait de la résolution #117-07-2017 adoptée le 3 juillet dernier concernant l'établissement d'une servitude permanente à propos de l'ancien réseau pluvial et sanitaire qui chevauche au moins 3 terrains contigus, Monsieur Julien A. Caron a lu et déposé aux membres du conseil une lettre signée par Monsieur Roger Boucher, Monsieur René Lord ainsi que par lui-même demandant à la municipalité de finalement enlever ladite conduite.

Après discussion, séance tenante, les élus ont décidé d'annuler la résolution # 117-07-2017 et de la remplacer par la suivante :

148-08-2017

Ancien réseau pluvial et sanitaire/Servitude permanente/chemin Lessard Ouest /Lots 5 032 181-5 032 693-5 032 695-5 032 696/Notaire/Mandat.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal annule la résolution #117-07-2017;

CONSIDÉRANT le passage de l'ancien réseau pluvial et sanitaire sur des lots situés au chemin Lessard Ouest;

CONSIDÉRANT QU'avec la construction du nouveau réseau pluvial sur une partie du chemin Lessard Ouest, cette conduite ne peut possiblement que servir au drainage de lots mentionnés en titre, une des raisons pour laquelle la municipalité pense que c'est préférable de le laisser en place au lieu de l'enlever;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE mandater Me Olivier Pelletier, notaire afin de préparer tout acte nécessaire afin d'inscrire au Registre foncier du Québec une servitude permanente pour cette ancienne conduite sur les lots **5 032 181-5 032 693-5 032 695-5 032 696**.

QU'il soit mentionné à l'acte à intervenir que la municipalité s'engage à entretenir et à réparer cette conduite en cas de bris dans un délai de 30 jours.

QUE monsieur le Maire et madame la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document afférent à cette affaire.

13. Levée de la séance.

149-08-2017

Levée de la séance.

Il est proposé par Monsieur Nelson Cloutier que la séance soit levée. Il est 21h05.

Luc Caron, maire

Josée Godbout, d.g./sec.trésorière